ASSOCIATION DE FORMATION ET D'INSERTION GARDOISE SUD

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

Aux Membres
Association de Formation et d'Insertion Gardoise Sud
Parc Georges Besse
50 Allée Charles Babbage
30000 NIMES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Formation et d'Insertion Gardoise Sud relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement ANC 2018-06 décrit dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'incidence de la première application du règlement n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier, le 17 juin 2021

Le commissaire aux comptes
PwC Entrepreneurs Commissariat aux comptes

Julien Dufrêne

Bilan Actif

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 585	5 570	15	15
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	88 000		88 000	88 000
Constructions	458 699	81 855	376 844	387 044
Autres immobilisations corporelles	123 261	52 777	70 484	66 384
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	214		214	214
Autres titres immobilisés	442		442	442
Prêts				
Autres	3 580		3 580	3 580
Total I	**679 781**	**140 202**	**539 579**	**545 679**
ACTIF CIRCULA ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	300 312		300 312	304 716
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	27 329		27 329	840
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	207 943		207 943	145 236
Charges constatées d'avance				
Total II	**535 584**		**535 584**	**450 792**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 215 365**	**140 202**	**1 075 163**	**996 471**

Bilan Passif

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	121 519	121 519
Report à nouveau	99 653	21 470
Excédent ou déficit de l'exercice	137 009	78 183
Situation nette (sous total)	**358 181**	**221 172**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	2 886	2 886
Provisions réglementées		
Total I	**361 067**	**224 058**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	39 636	32 000
Total III	**39 636**	**32 000**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	381 167	491 112
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	29 991	13 393
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	254 142	228 498
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 160	2 410
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		5 000
Total IV	**674 460**	**740 413**
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**1 075 163**	**996 471**

Compte de résultat (1)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 234 586	1 324 590
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	51 781	51 781
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 467	5 975
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 498	
Total I	**1 290 332**	**1 330 565**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	222 436	231 318
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	47 807	45 951
Salaires et traitements	662 840	660 691
Charges sociales	201 290	201 255
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 164	13 319
Dotations aux provisions	7636	1958
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	168	
Total II	**1 156 341**	**1 154 492**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**133 991**	**176 073**

Compte de résultat (2)

PRODUITS FINANCIERS	Exercice N	Exercice N-1
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	885	
Autres intérêts et produits assimilés	11	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	**896**	**0**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	9 893	13 194
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	**9 893**	**13 194**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**-8 997**	**-13 194**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**124 994**	**162 879**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	42 249	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	**42 249**	**0**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	30 233	84 696
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	**30 233**	**84 696**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**12 016**	**-84 696**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**1 333 477**	**1 330 565**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**1 196 467**	**1 252 382**
EXCEDENT OU DEFICIT	**137 009**	**78 183**

Annexes

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 075 163 €.**

Le résultat net comptable est un Excédent de **137 009 €.**

Objet social de l'association

L'AFIG SUD (Association de Formation et d'Insertion Gardoise Sud) met en œuvre depuis 30 ans des méthodes de formation et d'accompagnement en prise avec la réalité sociale et professionnelle toujours en évolution.

L'AFIG SUD est présente sur Nîmes, La Grand-Combe, Le Vigan, Vauvert, Beaucaire et Perpignan

Bien-être des apprenants, développement des compétences et insertion sont les objectifs que l'association poursuit dans une approche globale de la personne.

La pratique de l'AFIG SUD s'appuie sur quatre types d'activités qui se combinent et se proportionnent selon le type d'action et les objectifs visés :

- Des ateliers interactifs
- Un coaching individuel
- Des activités personnelles suivies
- Des périodes de formation en milieu professionnel

En prise avec son environnement socio-économique, l'AFIG SUD propose aux apprenants un important réseau d'entreprises dans le Gard ainsi que de nombreux partenaires compétents dans la résolution des freins et l'accompagnement de publics spécifiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Avec la décision de confinement prise par le gouvernement le 16 mars 2020 pour lutter contre la propagation du coronavirus en France, l'activité 2020 de l'association est impactée par la crise sanitaire qui a notamment occasionné le recours à l'activité partielle et au télétravail.

L'association s'est attachée à garantir la sécurité sanitaire des usagers ainsi que celle de l'ensemble de ses personnels. La situation financière de l'AFIG n'est toutefois pas impactée de manière significative.

Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions résultant du nouveau règlement comptable applicable aux Associations, le Règlement ANC 2018-06 homologué par arrêté ministériel du 5 décembre 2018,, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations. L'applications du règlement ANC 2018-06 à compter du 01 janvier 2020 constitue un changement de méthode.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

- Créances et dettes : les créances et dettes sont présentées à leur valeur nominale.

Provisions pour dépréciation des créances :

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles à la clôture.

Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = **679 781 E**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 585			5 585
Immobilisations corporelles	661 895	8 065		669 960
Immobilisations financières	4 236			4 236
TOTAL	**671 716**			**679 781**

Amortissements et provisions d'actif = **126 035 E**

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 570			5 570
Immobilisations corporelles	120 467	14 164		134 631
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**126 037**	**13 316**		**140 201**

Etat des créances = 331 434 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 794		3 794
Actif circulant & charges d'avance	327 640	327 640	
Autres			
TOTAL	***331 434***	***327 640***	***3 794***

Notes sur le bilan passif

Provisions = 39 636 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	32 000	7 636		39 636	39 636
TOTAL	**32 000**	**7 636**		**39 636**	**39 636**

Etat des dettes = 674 461 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	381 167	49 191	203 156	128 820
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	29 991	29 991		
Dettes fiscales & sociales	254 142	254 142		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	9 160	9 160		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***674 461***	***315 484***	***203 156***	***128 820***

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires = 1 234 586 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Production vendues bien Prestations de services	1 234 586	100%
TOTAL	**1 234 586**	**100.00 %**

Autres informations

Charges et produits

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Facture à établir = 226 168 E

Factures à établir	Montant
Facture à établir (4181)	*226 168*
TOTAL	**226 168**

Charges constatées d'avance = 0 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	0
TOTAL	**0**

Produits constatés d'avance = 0 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(4800000)	0
TOTAL	**0**

Charges à payer = 72 453 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn. factures non parvenues (40810000)	*6 903*
TOTAL	**6 903**

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnees pour conges payes(42820000)	*46 493*
Ch. soc. dette conges a payer(43820000)	*17 255*
Org. soc. autres charges a payer(43860000)	*0*
Autres charges à payer	*1 802*
TOTAL	**65 550**

- Les Honoraires du Commissaire aux comptes pour l'année 2020 : **3 060 euros TTC**
- L'effectif de l'AFIG au 31 Décembre 2020 : **31 salariés.**

Evénement Post-clôture

L'ampleur de la crise sanitaire impacte toujours en ce début d'année 2021, l'activité de l'association. L'association continue à garantir la sécurité sanitaire des bénéficiaires de formations ainsi que de celle de l'ensemble de ses personnels.